

213C1823
FR0000044497-OP028-A06

28 novembre 2013

Résultat de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

SAM
(Euronext Paris)

- 1- Nyse Euronext a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 26 novembre 2013, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par FS Holding visant les actions de la société SAM, elle a reçu en dépôt 150 875 actions SAM.

Au total, FS Holding est susceptible de détenir 209 829 actions SAM représentant autant de droits de vote, soit 55,24% du capital¹.

Il est rappelé que certains actionnaires historiques² de la société se sont engagés, en application de contrats d'apports conclus le 5 septembre 2013, à apporter à l'initiateur en nature, sur la base du prix de l'offre (l'« apport conditionnel »), 126 997 actions SAM, représentant 33,43%¹ du capital de la société sous réserve de la réalisation de la condition suspensive du succès de l'offre (cf. infra sur la condition minimale).

Par conséquent, l'initiateur est susceptible de détenir 336 826 actions SAM représentant autant de droits de vote, soit 88,67% du capital et au moins 86,91% des droits de vote de la société³.

La condition minimale fixée par l'initiateur – à savoir l'obtention à l'issue de l'offre d'au moins 2/3 du capital de SAM⁴ – est satisfaite. **L'offre a donc une suite positive.**

- 2- Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Nyse Euronext Paris.

Une publication ultérieure précisera les dates et la durée de la réouverture de l'offre conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

¹ Sur la base d'un capital composé de 379 874 actions.

² Monsieur Michel Blanc, Madame Marie-Hélène Blanc, Madame Séverine Blanc, Madame Denis Lamoine, Madame Anne-Marie Ollagnon-Limousin, Monsieur Marc Jabouley, Monsieur François Jabouley, Madame Christine Jabouley-Hubac, Monsieur François-Xavier Blanc, Madame Laurence Denis, Monsieur Didier Goalard, Monsieur Joseph Lafont, Monsieur Germain Lafont, Monsieur Mathieu Lafont, Monsieur Thomas Lafont, Monsieur Emmanuel Blanc, Monsieur David Blanc, Monsieur Marcel-André Blanc, Monsieur Bernard Lafont, Madame Magali Lafont, Monsieur Pierre Blanc, Monsieur Philippe Blanc, Madame Pauline Blanc, Monsieur Lecoeur et Monsieur Vincent Rouxel.

³ Sur la base d'un capital composé de 379 874 actions représentant au plus 387 564 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général. Il est précisé que la société SAM détient 35 358 de ses propres actions représentant 9,31% du capital.

⁴ Etant précisé que, pour les besoins du calcul de ce seuil de réussite, les actions visées par l'apport conditionnel sont considérées comme détenues par l'initiateur et que les actions auto-détenues ne sont pas comptabilisées au dénominateur. En application de cette méthode de calcul, l'initiateur détient 336 826 actions, soit 97,77% du capital hors actions auto-détenues.